



Procès-verbal de la séance du

Conseil Municipal du 23 Juin 2025 à 20 heures 00 minute

La convocation a été adressée individuellement à chacun de ses membres le 17 juin 2025 pour la réunion du 23 juin 2025 à 20 heures 00 minute Salle du Conseil Municipal en mairie de WITTRING.

L'ordre du jour étant le suivant :

- 1° Désignation d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 mai 2025
- 3° Périscolaire tarifs rentrée 2025/2026
- 4° Périscolaire règlement rentrée 2025/2026
- 5° Répartition des sièges 2026

Divers et informations

- Décisions du Maire prises par délégation
- 2026 Recensement de la population

Président de séance : M. Bernard ROHR, Maire

Secrétaire de séance : M. Etienne BANHOLZER

Présents : ROHR Bernard, Julien IMPROVISATO, MUNSTER Alain, MEYER Jean-Claude, BANHOLZER Etienne, Charles COLASSE, ROHR Gaëlle, FREYERMUTH Adriana, Jeannine VOISIN.

Absents excusés :

M. MEYER Stéphane a donné procuration à M. MEYER Jean-Claude

M. HERTZOG ZINS Pierre a donné procuration à M. IMPROVISATO Julien

Absents non excusés : BACH Valérie, BAILLOT Benoît, HOFFMANN Gilles, SCHUVER Agnès.

1° Désignation d'un secrétaire de séance

M. Etienne BANHOLZER est désigné secrétaire de séance de la réunion du 23 juin 2025.



2° Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 mai 2025

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire, après en avoir débattu, approuve le procès-verbal de la réunion du 12 mai 2025.

3° DCM2025/028 Péri-scolaire : tarifs rentrée 2025/2026

Le Conseil Municipal,

Sur présentation de M. Bernard ROHR,

Après en avoir délibéré,

Décide de modifier les tarifs du péri-scolaire pour la rentrée 2025/2026 comme suit en raison notamment de l'augmentation des tarifs du fournisseur des repas :

PRIX DU TICKET	Matin	Midi ou Matin + Midi		Soir	
	1.85	8.30		3.60	
Décomposition du tarif	Garde	Repas	Garde	Repas	Garde
	1.85	4.92	3.38	0.62	2.98

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 26/06/2025

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20250623-DCM2025028-DE

Publiée en mairie le 26/06/2025

4° DCM2025/029 Péri-scolaire : règlement rentrée 2025/2026

Le Conseil Municipal,

Après en avoir pris connaissance et après en avoir débattu,

DECIDE

D'adopter le règlement intérieur du péri-scolaire pour l'année scolaire 2025/2026 tel que joint à la présente délibération.

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 26/06/2025

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20250623-DCM2025029-DE

Publiée en mairie le 26/06/2025



5° DCM2025/030 Conseil Communautaire : Répartition des sièges

Le Conseil municipal,

Sur le rapport de Madame ou Monsieur le Maire,

Vu l'article L.5211-6-1 VII du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le nombre de sièges et leur répartition entre les communes membres peuvent être fixés, soit par application des dispositions de droit commun prévues aux II à VI de l'article

L.5211-6-1 du CGCT, soit par accord local dans les conditions fixées, pour les communautés d'agglomération, au I de l'article précité,

Considérant que le nombre de sièges issu du dispositif de droit commun s'élève à 70 pour l'assemblée de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Considérant que, par accord local validé pour l'entrée en vigueur de la fusion de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs et de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au 1^{er} janvier 2017, le nombre de sièges a été établi à 80,

Considérant que la répartition des sièges doit respecter un principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune membre de l'EPCI,

Considérant que l'équilibre de cette composition se révèle satisfaisant depuis 2017,

Considérant que l'accord local doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population, cette majorité devant comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres,

Considérant la nécessité de procéder à la recomposition de l'assemblée communautaire dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux de 2026,

Considérant que les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires par un accord local,

Considérant qu'en l'absence d'accord local, le Préfet retient la composition issue du droit commun,

Considérant qu'en cas d'accord local, le Préfet valide la recomposition du conseil communautaire par un arrêté pris avant le 31 octobre 2025 pour une entrée en vigueur en mars 2026,

Considérant la population municipale authentifiée au 01/01/2025,



Considérant la délibération n°2025-05-15-01-1 du Conseil communautaire en date du 15 mai 2025,

Décide

De proposer à Monsieur le Préfet de la Moselle d'arrêter pour la recomposition de l'assemblée communautaire issue des élections de 2026, une répartition des sièges issue d'un accord local et identique à celle qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la fusion des EPCI, à savoir :

Communes	Nombre de sièges
Sarreguemines	22
Sarralbe	5
Grosbliedestroff	4
Puttelage-aux-Lacs	3
Woustviller	3
Hambach	3
Rouhling	2
Willerwald	2
Neufgrange	2
Hundling	2
Rémelfing	2
Holving	2
Sarreinsming	2
Rémering-lès-Puttelage	2
Bliesbruck	1
Saint-Jean-Rohrbach	1
Wiesviller	1
Loupershouse	1
Zetting	1
Hilsprich	1
Lixing-lès-Rouhling	1
Le Val-de-Guéblange	1
Ippling	1



Kalhausen	1
Wittring	1
Woelfling-lès-Sarreguemines	1
Grundviller	1
Blies-Guersviller	1
Siltzheim	1
Frauenberg	1
Blies-Ébersing	1
Ernestviller	1
Kappelkinger	1
Guebenhouse	1
Richeling	1
Nelling	1
Hazembourg	1
Kirviller	1
TOTAL	80

D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 26/06/2025

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20250623-DCM2025030-DE

Publiée en mairie le 26/06/2025

Divers et informations :

Le Maire informe l'assemblée :

Décisions du Maire

M. Bernard ROHR informe l'assemblée des décisions prises par délégation établie conformément à la délibération DCM2023/026 du conseil municipal du 30 Juin 2023 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions du Maire N°05/2025 à 07/2025 :



- DEC2025S005 accepte le devis présenté par la Société IBCONSTRUCTION concernant la fourniture et pose de ragréage et de carrelage de la Mairie pour un montant de 6 298,00 € T.T.C.
- DEC2025006 accepte le devis présenté par la Société IBCONSTRUCTION concernant le détapissage des murs et la fourniture et pose de toile de verre à la Mairie pour un montant de 5 850,00 € T.T.C.
- DEC2025007 accepte le devis PACCARD Fonderie concernant le remplacement du marteau sonnerie de la cloche N°2 pour un montant de 1 440,00 € T.T.C.

Les membres du Conseil Municipal sont informés de l'état d'avancement des dossiers en cours et des manifestations :

- Mise en place de l'autosurveillance des bypass des Stations d'épurations et lagunes
- Projet d'installation de Trackers Rue de la Gare
- État d'avancement du recrutement d'un nouvel agent technique
- Recensement de la population : recherche agents recenseurs
- Sinistre garde-corps pont SNCF
- Avaloir Place Joly de Morey
- État d'avancement des travaux en mairie

Mme Adriana FREYERMUTH informe l'assemblée qu'un effondrement a été constaté Rue des Jardins. M. Bernard ROHR, Maire, précise que la situation est connue des services municipaux. Il indique que M. Alain MUNSTER, Adjoint en charge des travaux, a été missionné afin de prendre les mesures nécessaires pour remédier à ce problème dans les meilleurs délais.

M. Etienne BANHOLZER demande que la Salle de la Capitainerie puisse mettre plus de plateaux à disposition des locataires. M. Jean-Claude MEYER est chargé de cet achat.

Les membres du Conseil Municipal sont informés de toutes les réunions qui se sont tenues en mairie avant la présente réunion, mais également de celles qui sont programmées après cette date.

La date de la prochaine réunion est prévue le **lundi 08 Septembre 2025 à 20h00.**

La présente séance est close et comprend les délibérations N°DCM2025/028 à DCM2025/030.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21 heures 43 minutes.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Bernard ROHR

Etienne BANHOLZER